

DEPARTEMENT DU CANTAL

SAINT-FLOUR COMMUNAUTE

DECISION DE LA PRESIDENTE n°2024-200
PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET :
Réfection de la toiture du centre aqualudique de Saint-Flour
Dossier de demande d'autorisation de construire

La Présidente de Saint-Flour Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les délibérations du conseil communautaire n°2020-136 en date du 30 Juillet 2020 et n°2020-273 en date du 13 octobre 2020 portant délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à la Présidente ;

Vu la délibération n°2024-140 en date du 10 avril 2024 confiant la réalisation des travaux de réfection de la toiture du centre aqualudique de Saint-Flour à l'entreprise ETANDEX – 31000 Saint-Sauveur;

Considérant la nécessité de déposer une demande d'autorisation de construire pour la réalisation de la réfection cette toiture ;

Considérant la nécessité de déposer la demande par voie dématérialisée sur la plate-forme NetSVE;

DECIDE

Article 1 : D'approuver et de signer les pièces nécessaires à la demande d'autorisation de construire pour la réfection de la toiture du centre aqualudique de Saint-Flour ;

Article 2 : D'autoriser le dépôt du dossier par voie dématérialisée sur la plate-forme NetSVE;

Article 3 : De dire que tout recours contentieux à l'encontre de la présente décision doit être présenté devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Saint-Flour, le 22 avril 2024

La Présidente,

Céline CHARRIAUD



Il sera rendu compte de cette décision à la prochaine séance du conseil communautaire.

Transmise en Préfecture le 30 AVR. 2024

Publiée sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

le 30 AVR. 2024

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20240422-DEC2024-200-AU
Date de télétransmission : 30/04/2024
Date de réception préfecture : 30/04/2024